

FRONTENAS La commune a moins de 3 ans pour mettre en place le PLU

La nouvelle équipe municipale a principalement débattu du sujet de la révision du POS (Plan d'occupation des sols). Cette étape lance la procédure d'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme), devenu obligatoire par la loi Alur, qui invite les communes à lancer la révision de leur POS avant fin 2015, sous peine qu'il devienne caduc. Le PLU devra être validé au plus tard le 27 mars 2017.

Les habitants de la commune seront consultés sous forme de réunion publique, afin de connaître les problématiques et les souhaits de chacun.

Le conseil a aussi débattu des sujets suivants : les tra-

voux de réfection de voirie de l'impasse des Cerisiers et de la route des Bruyères, le lancement de la campagne de fauchage et de curage de fossés, le démarrage du projet de création du site internet de la commune.

Le maire, Thomas Duperrier, a indiqué que la prise de compétence de la petite enfance avait été votée par la nouvelle communauté de communes, mais que cela demanderait un peu de temps avant que celle-ci soit effective.

Le conseil a également validé le planning hebdomadaire de l'école communale pour la prochaine rentrée, en intégrant la réforme des rythmes scolaires. ■



**RETROUVEZ L'INFO
EN TEMPS RÉEL SUR leprogres.fr**